



PRÉFET DE LA RÉGION RHÔNE-ALPES

Direction régionale
des affaires culturelles
de Rhône – Alpes

Service régional de
l'archéologie
Affaire suivie par :
Laurence OLLIVIER

Tél. (33) [0]4 72.00.44.69
fax (33) [0]4 72.00.44.57
courriel : laurence.ollivier@culture.gouv.fr



La Conservatrice régionale de l'archéologie
à

Préfet de Haute-Savoie
Direction départementale des
Territoires
service aménagement des risques
cellule planification
15 rue Henry Bordeaux
74998 ANNECY CEDEX 9

Lyon, le 28 février 2011

Objet : **74 - Sévrier - révision du P.L.U.**

Réf : 2011/1538/LO/MNT

En réponse à votre courriel relatif au recensement des enjeux de l'Etat dans le cadre de la révision du Plan local d'urbanisme de la commune de Sévrier, j'ai l'honneur de vous apporter les informations suivantes concernant le patrimoine archéologique.

Les sites archéologiques connus à ce jour sur le territoire communal sont localisés sur la carte jointe (étoiles). Il s'agit de :

- 74 010 0173 / ANNECY / voie / Gallo-romain
- 74 267 0001 / SEVRIER / Lac d'Annecy, Crêt de Chatillon / pirogue / habitat ? / Age du bronze final. Inscrit au titre des sites le 01/01/1937
- 74 267 0002 / SEVRIER / Le Prieuré / Moyen Age / pieu
- 74 267 0003 / SEVRIER / Les Choseaux/Vers Rives / habitat / Néolithique moyen
- 74 267 0004 / SEVRIER / Station des Mongets / habitat / chemin / Age du bronze ancien
- 74 267 0005 / SEVRIER / Tranchée de la maison Magnien / La Planche / Gallo-romain / bloc, inscription, mur
- 74 267 0006 / SEVRIER / Au sud de la fruitière / Les Choseaux / occupation ? / Gallo-romain
- 74 267 0007 / SEVRIER / Devant l'église / Chef-lieu / dépôt monétaire / Gallo-romain
- 74 267 0008 / SEVRIER / Au Brouillet et aux Fontanettes / sépulture sous dalle / haut Moyen Age ?
- 74 267 0009 / SEVRIER / Terrain Rose-Gros de 1854 à 1868 / Hameau de la Planche / Gallo-romain / construction
- 74 267 0010 / SEVRIER / Jardin Rose et Champ Basile / Le Planche / voie / Gallo-romain
- 74 267 0011 / SEVRIER / Station "Vers Rives-les grands prés" / Lac d'Annecy / Époque moderne ? / pieu
- 74 267 0012 / SEVRIER / Station littorale / Les Charretières / habitat / Néolithique ancien
- 74 267 0013 / SEVRIER / Le Crêt d'Anfon / Second Age du fer / pieu
- 74 267 0014 / SEVRIER / Villa ? / La Planche / villa ? / Gallo-romain
- 74 267 0015 / SEVRIER / La Planche / Les Marais / occupation / Gallo-romain
- 74 267 0016 / SEVRIER / Prieuré Saint-Oyen / Chef-lieu / prieuré / Moyen Age - Période récente
- 74 267 0017 / SEVRIER / Saint-Oyen / Chef-lieu / église / Moyen Age - Période récente
- 74 267 0018 / SEVRIER / Dans le nant de la Creuse / Près de Letraz / borne miliaire / Bas-empire

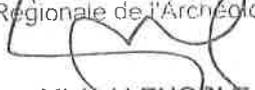
74 267 0019 / SEVRIER / Cessenaz / Cardères / occupation / Gallo-romain
74 267 0020 / SEVRIER / Les Riondettes / voie / Gallo-romain
74 267 0022 / SEVRIER / Au port / pêcherie ? / Age du fer
74 267 0023 / SEVRIER / Au Mongets / Age du bronze final / objet isolé
74 267 0024 / SEVRIER / Piron 1 / Piron / Moyen Age / pieu
74 267 0025 / SEVRIER / Piron 2 / Piron / Age du bronze ancien / pieu
74 267 0026 / SEVRIER / Le Crêt d'Anfon / Époque moderne / pieu
74 267 0027 / SEVRIER / Lac d'Annecy, Crêt de Châtillon / bas fourneau ? / Moyen Age classique

De plus, au titre de la loi sur l'archéologie préventive, trois zones sont déterminées en fonction de la présence d'éléments du patrimoine archéologique. A l'intérieur de ces zones une procédure de consultation est organisée sur certaines autorisations d'urbanisme.

L'emprise de ces zones de saisine figure en hachures sur la carte jointe.

Il est souhaitable que ces zones, objet de l'arrêté préfectoral du 1er avril 2004, soient annexées au P.L.U. de la commune. Les demandes d'autorisation d'urbanisme situées à l'intérieur de ces zones devront être communiquées au Préfet de région, (Direction régionale des affaires culturelles, service régional de l'archéologie) qui pourra prescrire les mesures d'archéologie préventive prévues par le code du patrimoine, notamment son livre V et le décret n°2004-490 du 3 juin 2004 relatif aux procédures administratives et financières en matière d'archéologie préventive.

P/Le Directeur Régional
des Affaires Culturelles
par subdélégation
L'adjoint à la Conservatrice
Régionale de l'Archéologie


Michel LENOBLE